

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 1^{er} décembre 2022

Date de convocation :
24/11/2022

Affichée le : 24/11/2022

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

L'an deux mille deux le jeudi 1^{er} décembre à 18 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme de MICHIEL, Mr GENEST, Mr GILLET, M. PIERRE, Mme MARTIN, Mme JEANNE, M. LEJEUNE

Etaient absents : M. Jean-Pierre VIEL (pouvoir à Sophie de GIBON)

A été élu secrétaire de séance : M. Paul GENEST

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

- Le compte-rendu de la réunion du 15 septembre dernier est adopté à l'unanimité.

1/Ecole Saint Jean Baptiste

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. Christophe PETIT, président de l'OGEC ayant pour objet la participation versée pour l'année 2021-2022.

Une régularisation est nécessaire. 7 200 € ont été versés alors que 7 424.34 € sont demandés. Il est donc demandé au conseil municipal l'autorisation de verser la différence soit 224.34 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire mandater la somme de 224.34 € pour clôturer la participation financière de la commune de CANTELOUP pour l'année 2021-2022.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. Christophe PETIT, président de l'OGEC ayant pour objet le projet de convention entre l'OGEC et la commune de CANTELOUP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2022-2023.

La participation financière de la commune de CANTELOUP s'élèvera à 1 279.90 € pour les élèves de maternelle et à 597.44 € pour les élèves de primaire.

2/ Indemnités kilométriques frais de déplacements des conseillers municipaux

Un membre du conseil municipal sollicite la possibilité de se faire rembourser les frais kilométriques engagés quand il se rend à des réunions hors du territoire communal.

Madame le Maire a contacté le service juridique de l'UAMC.

Le remboursement est prévu, il se fonde juridiquement sur l'article L.2123-18-1 du CGCT.

L'article R.2123-22-2 précise les modalités de prise en charge. L'élu accompagne l'état de frais par les factures qu'il a acquittées, ainsi que son itinéraire et les dates de départ et de retour.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise les remboursements de frais engagés qui seront demandés par 5 pour, 2 contre (Céline MARTIN et Laëtitia BATAILLE) et 3 abstentions (Anaëlle JEANNE, Gwenaëlle de MICHIEL et James LEJEUNE).

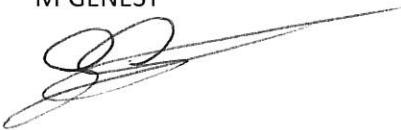
Questions diverses :

- Alain GILLET fait un point sur le comité de jumelage : la dissolution a été actée le 20 septembre.
- Effacement de réseaux : rue du Champ Roger : projet reporté à 2024.
- Eclairage public : le SDEC étudie la faisabilité de changer les ampoules en LED.
Changement des horaires de l'éclairage public : du dimanche au jeudi extinction à 20h00 et 22h00 le vendredi et le samedi ; le matin allumage à 06h30.
- Point O Tri : présentation de la TEOMI.
- Information sur la connexion fibre à la mairie : le contrat avec Linkt a été résilié au bout des quatre années, cela coûtait 204 e par mois. En juillet, un contrat a été signé avec Orange pour une installation prévue le 2 septembre. Malheureusement, plusieurs rendez-vous ont été nécessaires pour que la fibre « orange » soit fonctionnelle à la mairie.
- Point sur les assurances : contrats auprès de MMA résiliés pour contracter avec Groupama.
- M. GILLE a demandé à pouvoir élaguer le tilleul : accord.
- Point sur les dossiers d'urbanisme en cours.
- CDC Valès dunes : présentation du plan vélo, reversement de la Taxe d'aménagement et FPU.
- Le radar a été tourné de sens.
- Relancer l'idée des cadeaux Noël aux enfants de Canteloup (jusqu'à 16 ans).
- Les droits de mutation plus élevée que prévu au BP : 30 279.21 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 25.

Le Secrétaire

M GENEST



Le Maire

Mme de GIBON

Les conseillers,

M LEJEUNE

Mme BATAILLE

Mme de MICHIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mme de Michiel', written over a horizontal line.

Mme JEANNE

Mme MARTIN

M. PIERRE

M. GILLET

M. VIEL

